



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2015

L'an deux mil quinze, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2015

Présents :

Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Pascal SUDRE, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, Daniel HOAREAU, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Patricia MARTIN, Bernard HOUZEAU

Absents excusés :

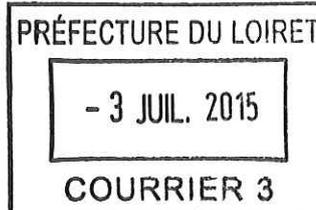
Thierry AUBINEAU donnant pouvoir à Jenny OLLIVIER
Franck VIGNAUD donnant pouvoir à Hélène LORME
Magalie PIAT donnant pouvoir à Christian DUMAS jusqu'à son arrivée à 19h30
Catherine MAIGNAN donnant pouvoir à Arnaud JEAN jusqu'à son arrivée à 19h40
Baptiste JAUNEAU donnant pouvoir à Hélyette SALAÛN
Jean-Louis TOURET donnant pouvoir à Claude FLEURY
Roselyne RAVARD donnant pouvoir à Sylvie SIGOT

Absents :

Début de la séance : 19h15

Fin de la séance : 22h15

Secrétaire : Jenny OLLIVIER



FINANCES

DL.15.043. Approbation du compte administratif du budget Ville - 2014

Christian DUMAS expose :

Présentation du compte administratif 2014 :

• **Le total de la section de fonctionnement est de :**

- 12 476 203,41 € en dépenses nettes,
- 13 529 212,67 € en recettes nettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (1)	2 876 081,33 €
Charges de personnel	7 143 519,63 €
Atténuation de produits (2)	66 182,47 €
Opérations d'ordre (3)	1 412 450,70 €
Autres charges de gestion (4)	647 795,29 €
Charges financières	236 363,72 €
Charges exceptionnelles	93 810,27 €
Total	12 476 203,41 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges (5)	326 313,14 €
Produits des services	969 814,73 €
Impôts et taxes	9 747 218,98 €
Dotations et participations	1 084 425,41 €
Autres produits de gestion courante (6)	87 636,83 €
Produits exceptionnels (7)	1 169 528,43 €
Opérations d'ordre (8)	144 275,15 €
Total	13 529 212,67 €

- (1) entretien des bâtiments, du matériel
(2) Fonds de péréquation
(3) amortissements
(4) Subventions

- (5) Remboursements IJ, contrats aidés
(6) Loyers
(7) Remboursements sinistres, et vente de terrains
(8) Travaux en régie

- **Le total de la section d'investissement est de :**

- 5 712 333,02 € en dépenses nettes,
- 6 177 601,76 € en recettes nettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (1)	150 295,45 €
Immobilisations incorporelles (2)	38 461,66 €
Dotations et fonds divers	26 117,06 €
Immobilisations corporelles (3)	1 069 065,33 €
Travaux en cours	2 365 301,28 €
Emprunts et dettes	2 063 092,24 €
Total	5 712 333,02 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (4)	1 418 471,00 €
Dotations et fonds Divers (5)	446 919,56 €
Subventions reçues	21 473,00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 752 171,54 €
Immobilisation en cours	38 566,66 €
Total	6 177 601,76 €

(1) Travaux en régie, opérations patrimoniales

(2) Frais d'études, logiciels

(3) Acquisitions foncières, travaux d'aménagements

(5) FCTVA, taxe d'aménagement

(4) amortissements, cessions

Quelques ratios :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges à caractère général (% budget de fonctionnement)	24,45%	26,15 %	25,66 %	23,07%	25,15%	28,98%	23,05%
Charges de personnel (% du budget de fonctionnement)	57,36%	57,97%	57,44%	49,68%	56,80%	57,78%	57,26%
Autres charges de gestion courante (% du budget de fonctionnement)	6,43%	6,48%	6,10%	12,51%	9,49%	5,55%	5,19%
Charges financières (%budget de fonctionnement)	4,78%	2,82%	2,65%	2,76%	2,61%	2,19%	1,89%

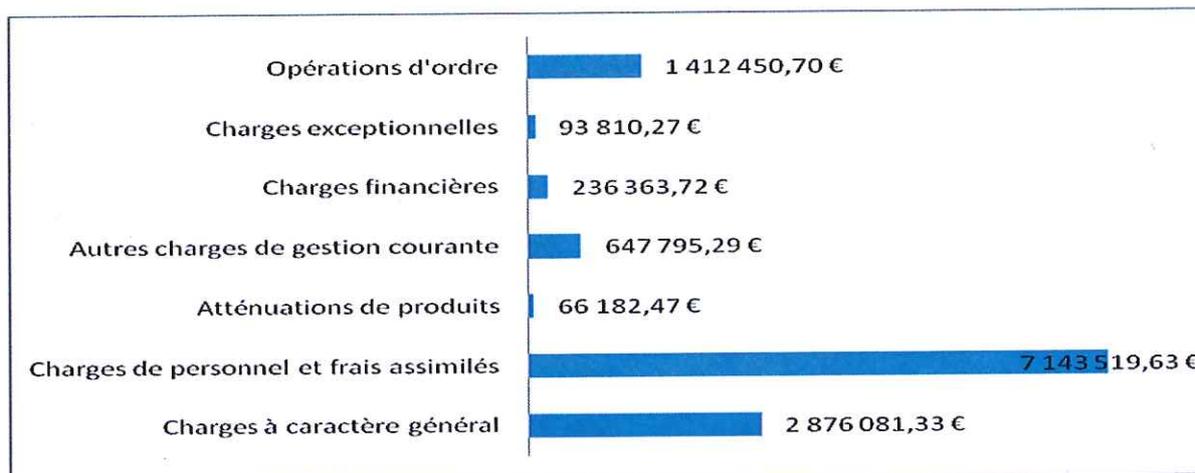
1°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

A - Dépenses de fonctionnement :

En 2014 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 12 476 203,41 €.

Ces dépenses enregistrent une hausse de 8,24% par rapport à 2013.



Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 876 081,33 €

Elles représentent 23,05% du budget de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les locations, les entretiens et les réparations, les assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc...

Malgré une hausse de certains postes on constate que ce chapitre est en baisse de 13,91 % par rapport à 2013 ce qui est une bonne chose compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat.

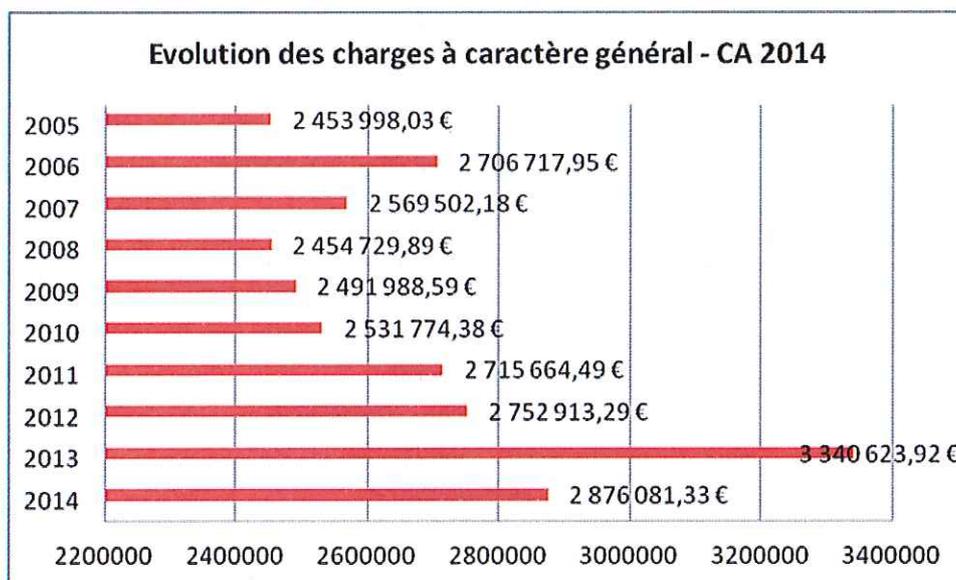
On notera :

- une augmentation des achats de + 3,27 %,
- une baisse des prestations de services extérieurs – 32,84 %
- et une légère hausse de l'imposition (taxe foncière sur les logements communaux) + 4,32 %.

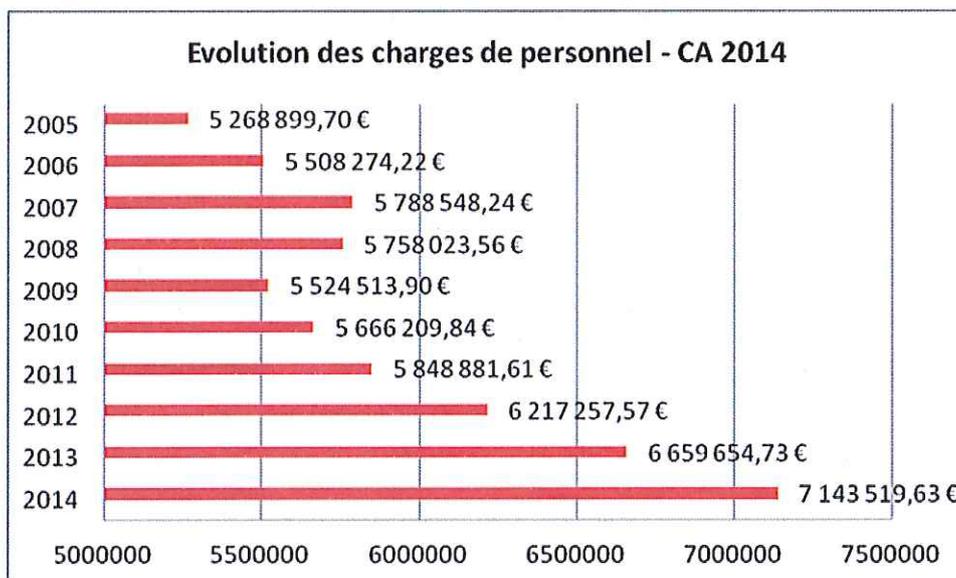
La hausse des achats s'explique par le fait que le recours à des prestataires extérieurs a considérablement baissé, et de ce fait, des achats de fournitures ont été nécessaires pour faire face à diverses réparations effectuées en régie.

De même il est important de noter que suite à l'attribution du nouveau marché d'éclairage public, la fourniture d'électricité n'est plus fournie par le prestataire du marché mais par EDF dont le tarif est beaucoup plus élevé. Un marché de fourniture d'énergie sera attribué début 2016.

Une sensibilisation des utilisateurs des locaux et des équipements municipaux sera poursuivie dans le cadre de l'Agenda.



Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 143 519,63 €



Il s'agit du premier poste de dépense. Les frais de personnel représentent 57,26 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en hausse de 7,27%. Les charges de personnel sont donc en augmentation du fait de contextes structurels (hausse des cotisations, avancement de grade, d'échelons, participation à la

protection sociale, revalorisation du régime indemnitaire, fin de la journée de carence) et conjoncturels (réforme des rythmes scolaires).

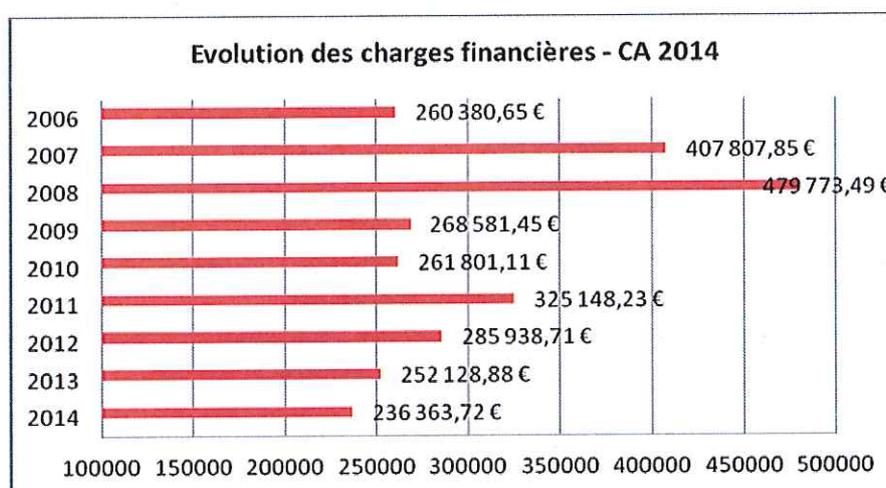
Cette hausse est à minorer des remboursements des contrats aidés et des indemnités journalières (326 313,14 €).

Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 647 795,29 €

Ces charges représentent 5,19% des dépenses de fonctionnement et sont en hausse de 1,20%. Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS (les subventions exceptionnelles sont comptabilisées quant à elles au chapitre 67) et les indemnités aux élus.

Chapitre 66 – Charges financières : 236 363,72€

Ces charges représentent 1,89% des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de 6,25%. Ce montant s'explique par la baisse des taux variables. En 2009 et 2010 ces taux avaient déjà considérablement baissé.



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 93 810,27 €

Les charges exceptionnelles sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. Ces dépenses comprennent principalement les subventions exceptionnelles aux associations, les bourses et prix et les remboursements de stage BAFA.

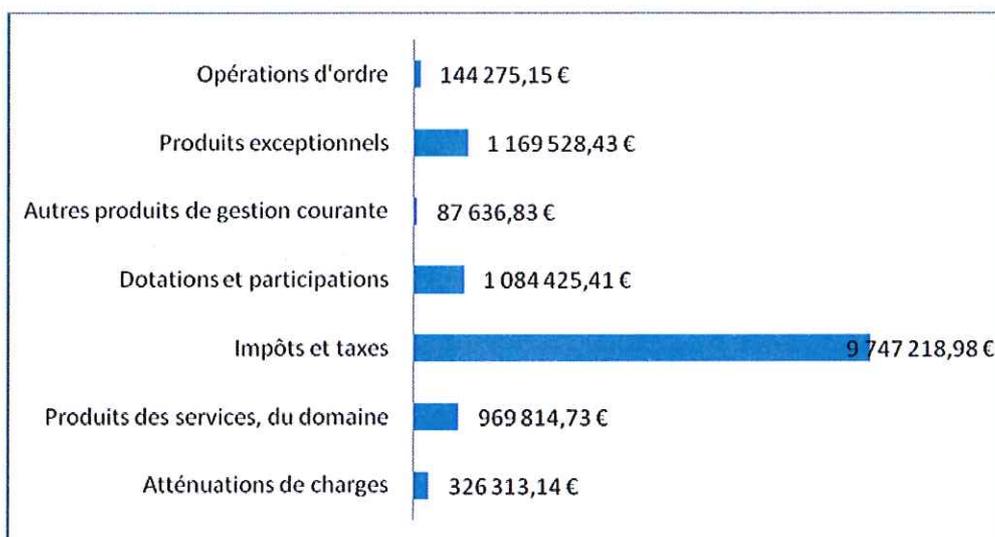
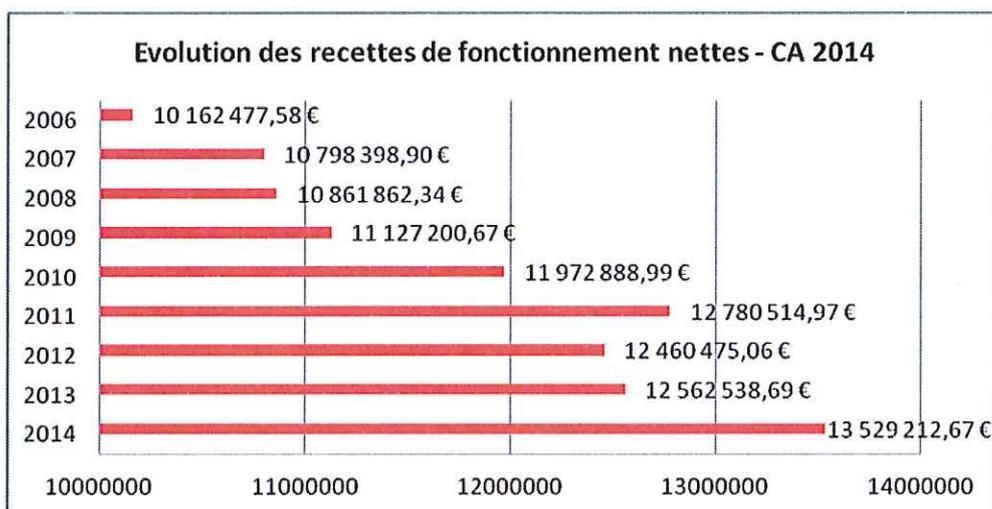
Les opérations d'ordre : 1 412 450,70 €

Elles se décomposent comme suit :

675 : valeurs comptables des immobilisations cédées.....	123 189,94 €
676 : Différence sur réalisations transférées en investissement.....	944 882,06 €
681 : dotations aux amortissements.....	344 378,70 €.

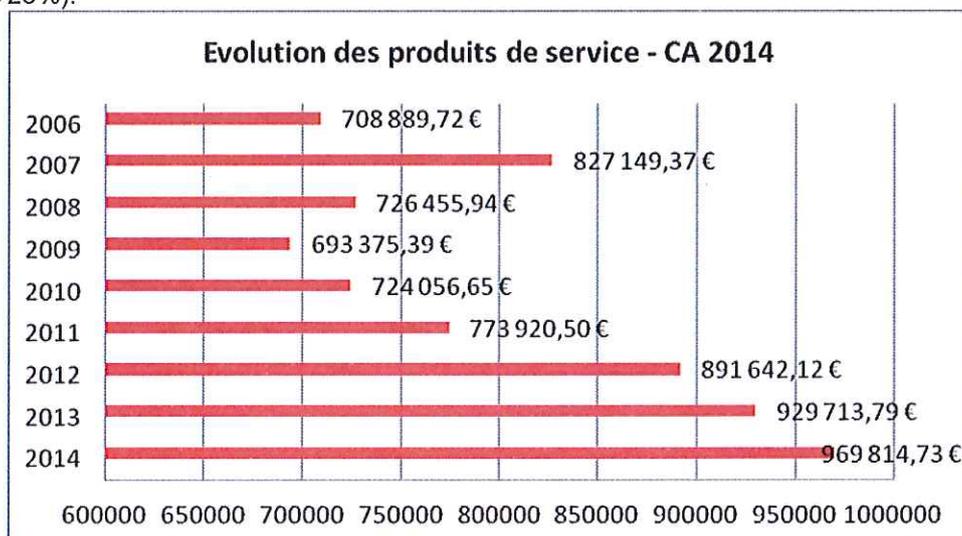
B - Recettes de fonctionnement :

En 2014 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 13 529 212,67€. Les recettes sont en hausse de 7,69% par rapport à 2013. Cette hausse s'explique principalement par la forte hausse des recettes exceptionnelles (+ 487%) liées aux différentes ventes de terrains.



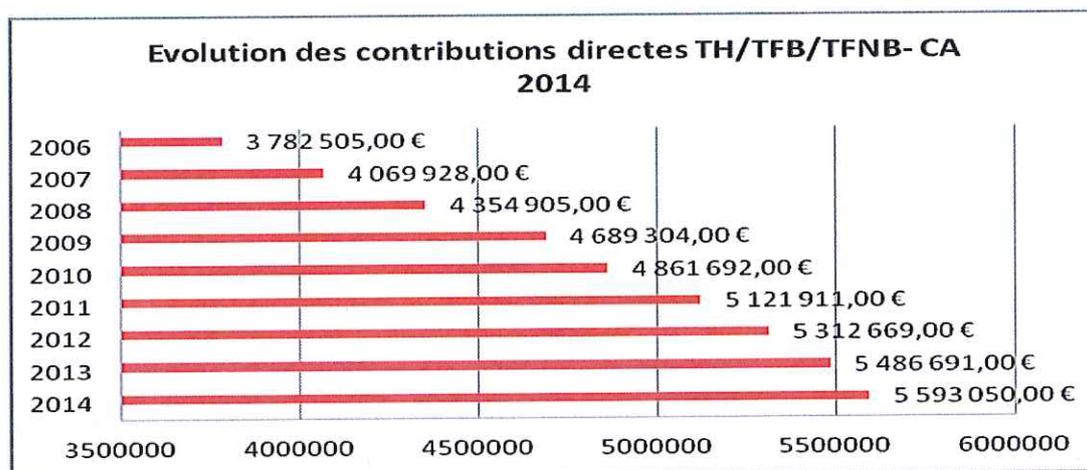
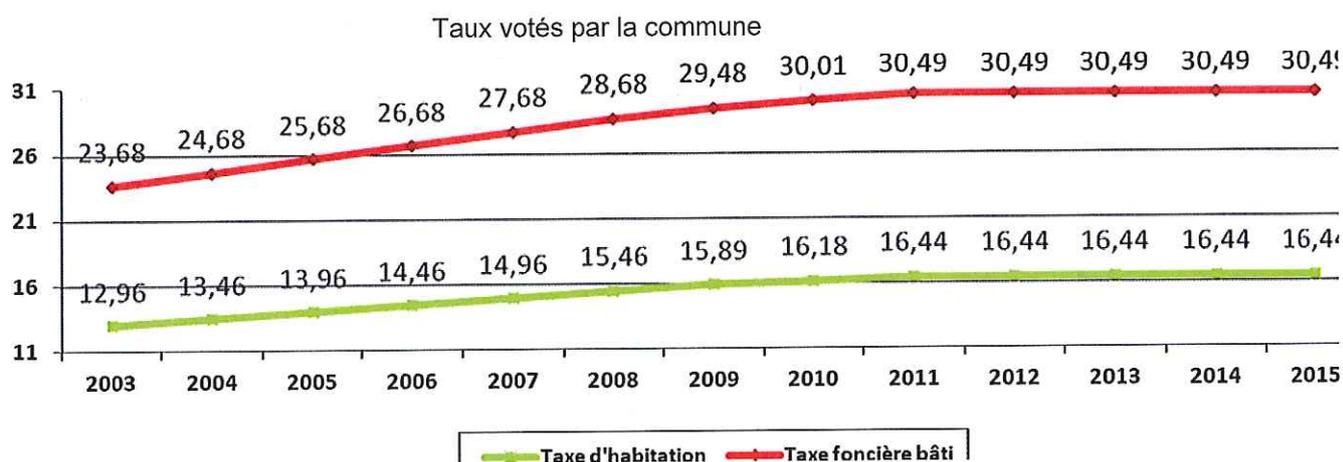
Chapitre 70 – Produits des services: 969 814,73 €

Les produits de services, qui recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville, augmentent de 4,31 %. Ces produits représentent 6,41% des recettes de fonctionnement. On notera plus particulièrement une baisse des redevances et droits des services à caractère social (Alsh, Aps, Halte garderie) (-15 %) due principalement à la journée du mercredi de l'ALSH devenue une demi-journée et une hausse très importante de la fréquentation de la cantine scolaire (+26%).



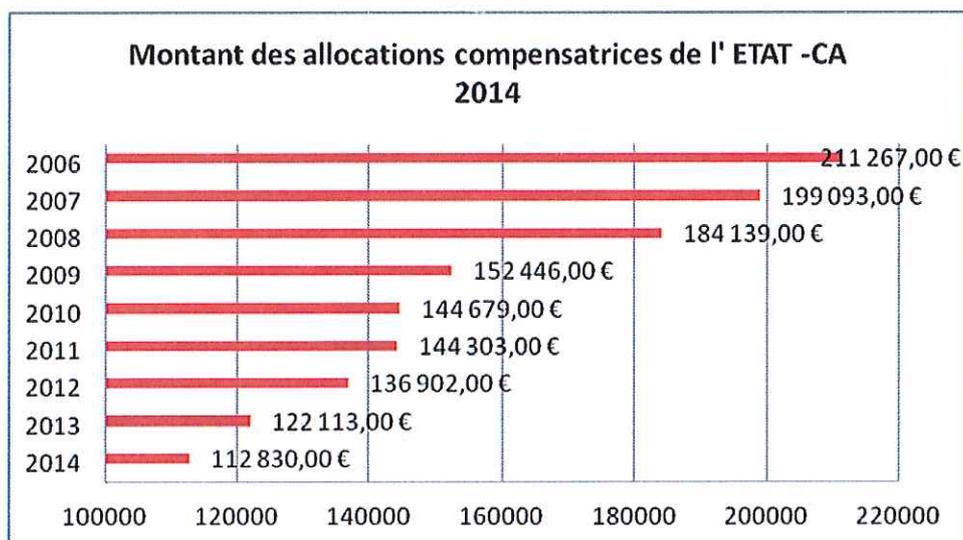
Chapitre 73 – Impôts et taxes: 9 747 218,98 €

Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 64,39 % aux recettes de fonctionnement.



Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 084 425,41 €

En baisse de 8,06%, elles contribuent à hauteur de 7,16% aux recettes de fonctionnement. À noter que les allocations compensatrices de l'État sont en baisse de près de 8% (tableau ci-dessous). De même il est très important de noter la baisse de la dotation globale de fonctionnement de près de 11 %.



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 87 636,83 €

Les autres produits de gestion courante sont de 87 636,83€. Ces recettes recouvrent principalement les loyers perçus par la commune.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 326 313,14 €

Il s'agit des remboursements sur rémunération des agents en arrêt maladie et du remboursement des emplois aidés. Ce poste vient en diminution du chapitre 012 (frais de personnel).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels: 1 169 528,43 €

Est comptabilisée dans ce chapitre la vente :

- De terrains Zac des Guettes pour 305 700 €
- D'un terrain à Auchan pour 380 000 €
- D'un terrain Zac du Bourg à la Semdo pour 329 352 €
- D'une parcelle rue André Foucault pour 53 020 €

Le reste provient de divers remboursement de sinistres.

Opérations d'ordre: 144 275,15 €

Elles se décomposent comme suit :

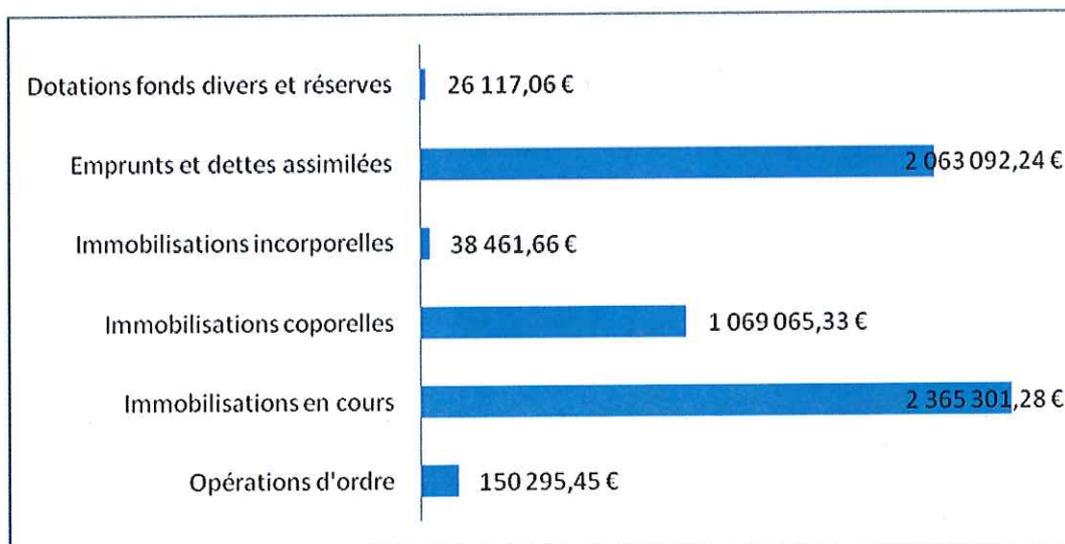
Compte 722 - Travaux en régie : 144 275,15 €

2° / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

A- Dépenses d'investissement :

En 2014 les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 712 333,02 €.

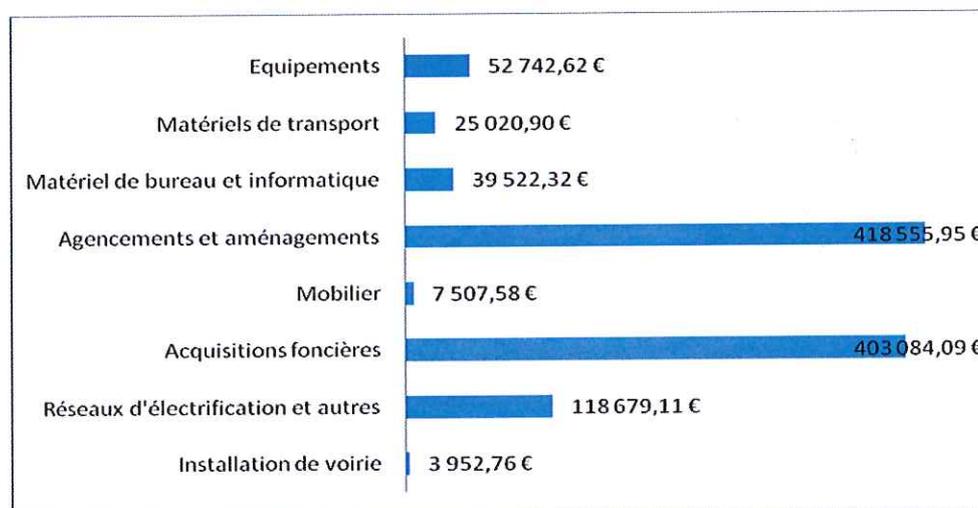


Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 26 117,06 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 38 461,66 €

On notera pour l'année 2014 l'acquisition de nombreux logiciels pour un montant de 15 634,30€ (voir liste sur synthèse budgétaire Excel – CA -budget ville)

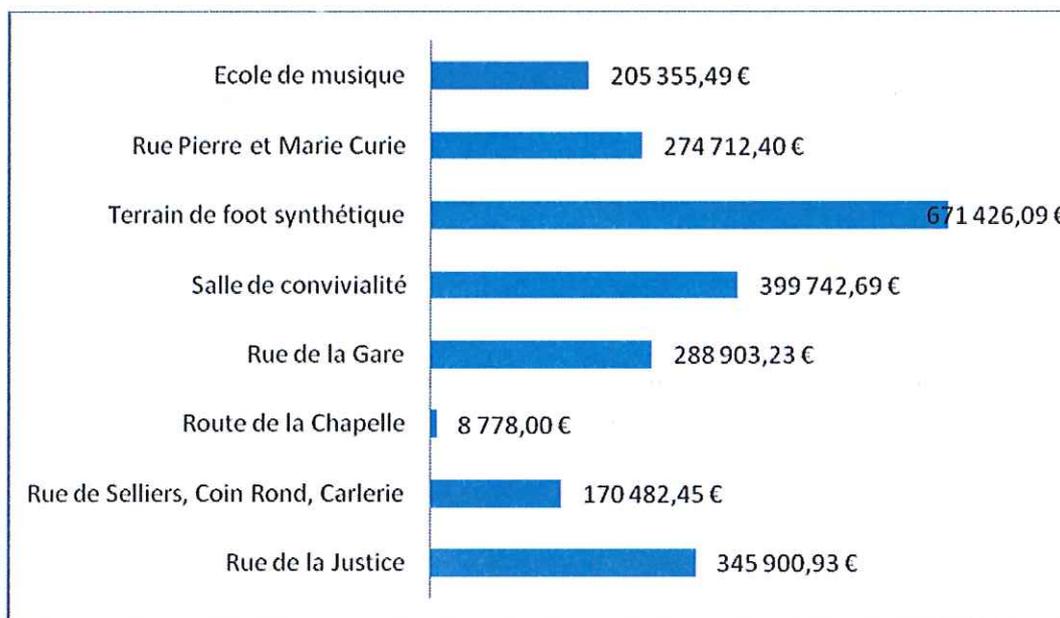
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 069 065,33€



De nombreux aménagements ont eu lieu en 2014 et sont principalement composés des travaux suivants :

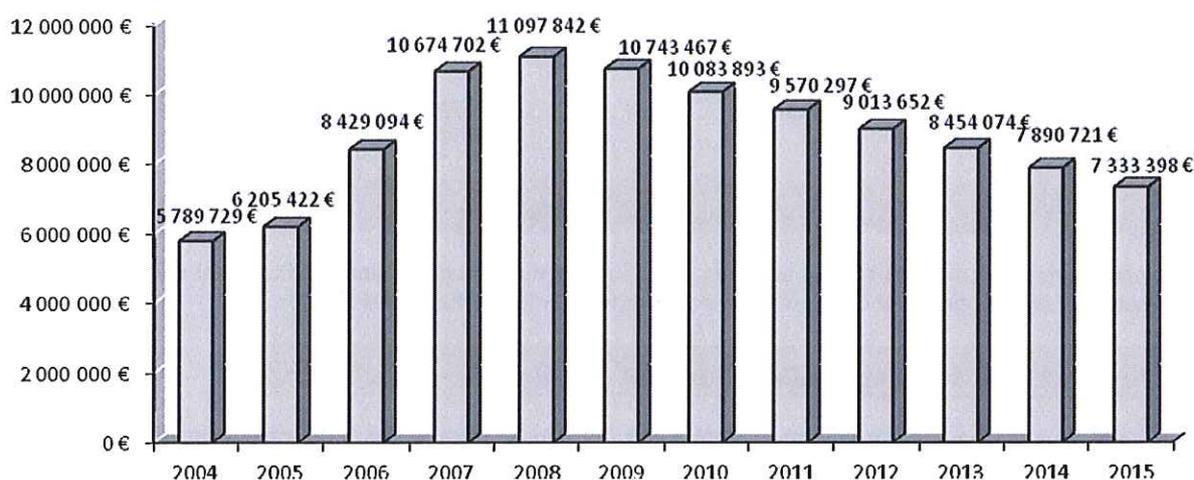
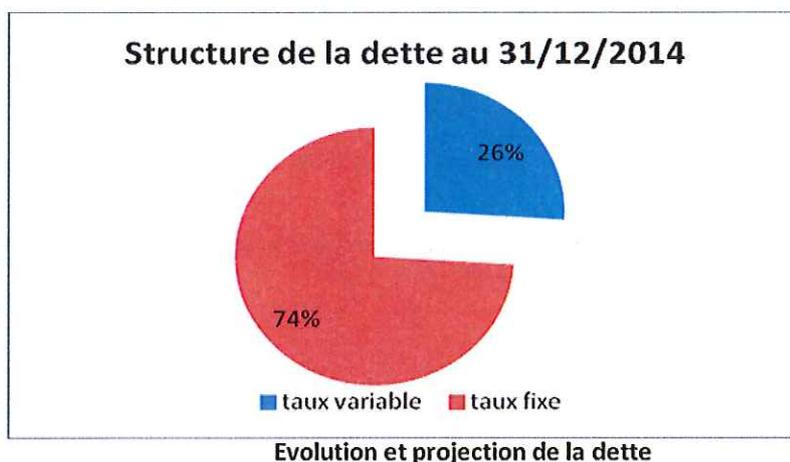
- Travaux de menuiserie sur divers bâtiments communaux 51 600,00 €
- E Carles réfection du sol de deux classes 32 966,64 €
- Réaménagement du local chaudière Bel Air 61 718,32 €
- Aménagement d'un nouveau Pas de Tir à l'Arc 255 561,24 €

Chapitre 23 – Travaux en cours : 2 365 301.28 €



Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt en capital : 2 063 092,24 €

Si on isole les opérations « neutres » relatives au remboursement temporaire, le remboursement du capital de la dette s'élève à 563 092,24 €. Depuis 2008 la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire les frais financiers, mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre.



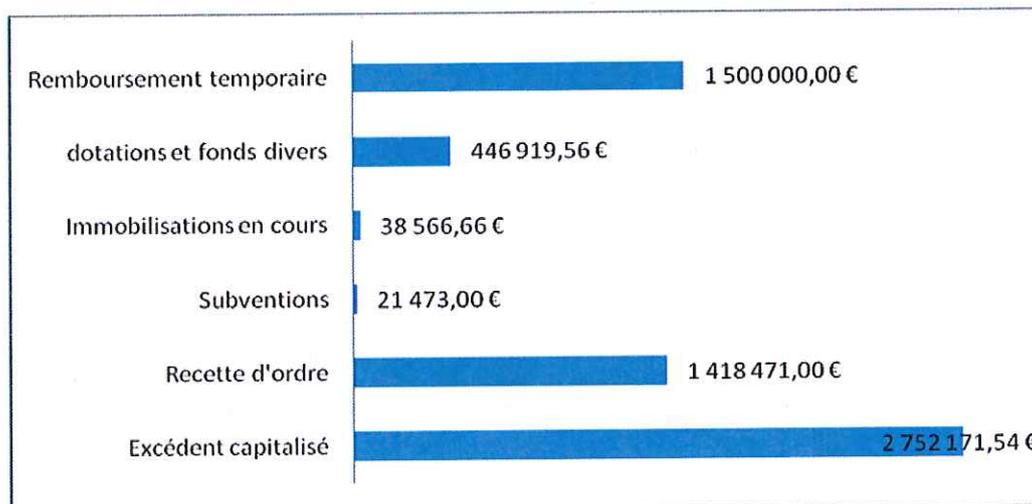
Les opérations d'ordre : 150 295,45€

Elles se décomposent en :

- Valeur de travaux réalisés en régie..... 144 275,15 €
- Opérations patrimoniales.....6 020,30 €

B - Recettes d'investissement :

En 2014 les recettes d'investissement se montent à 6 177 601,76 €.



Chapitre 10 – Dotations : 446 919,56 €

Ce chapitre se compose du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA, d'un montant de 249 396,00 €, correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans avant, donc en 2012.

La taxe d'aménagement s'élève à 197 523,56 €.

Chapitre 13 – Subventions reçues : 21 473,00 €

Les subventions d'investissement sont en diminution. Cependant étant non récurrentes d'une année à l'autre mais étant liées à des projets, il est normal d'observer des fluctuations à la baisse ou la hausse d'une année à l'autre.

Les projets subventionnés en 2014 ont été les suivants :

Entretien des voiries communales 2014.....	12 099,00 € (Département)
Les amendes de police	9 374,00 € (Département)

Chapitre 16 – Produits des emprunts : 1 500 000,00 €

Dans ce chapitre sont incluses les écritures dues au remboursement temporaire d'emprunt qui sont à la fois des recettes et des dépenses et qui n'ont donc pas d'impact sur le résultat de fin d'année.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 38 566,66 €

Il s'agit de remboursements d'avance versés à des entreprises dans le cadre de marchés publics de la rue de la Justice et des rues de Selliers, Carlerie, Coin Rond.

Les opérations d'ordre : 1 418 471,00 €

Contrepartie comptable des dépenses d'ordre de fonctionnement, les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions.

- Amortissements.....344 378,70 €
- Plus value sur cession d'actif.....944 882,06 €
- Opérations patrimoniales.....6 020,30€
- Sortie de l'actif.....123 189,94 €

- **Les résultats du compte administratif 2014 se présentent ainsi :**

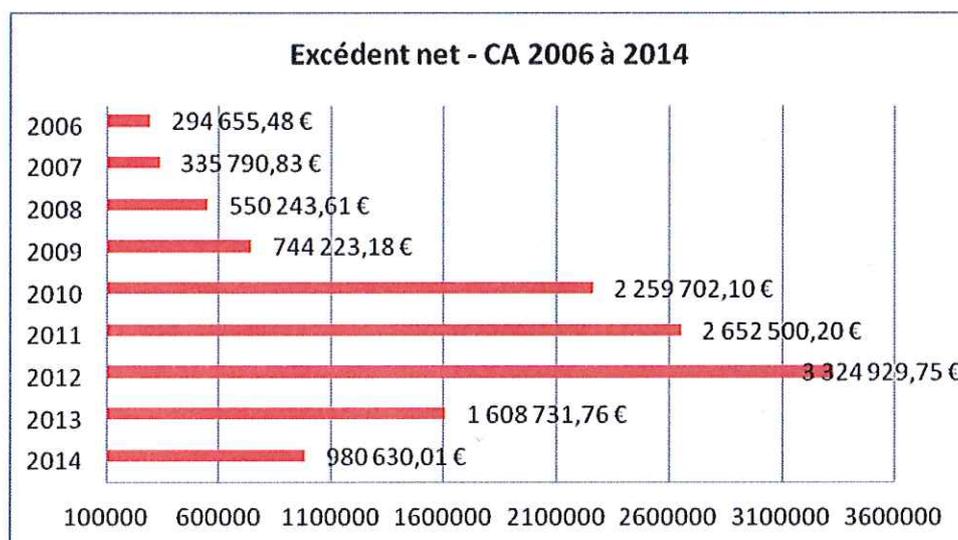
- Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2014 présente un excédent de 1 053 009,26 €. Après report du résultat 2013 (1 608 731,76€), le résultat de clôture est de 2 661 741,02 €.

- Section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2014 est excédentaire de 465 268,74 €. Le report du déficit 2013 étant de 802 696,72 €, le résultat de clôture est un déficit de 337 427,98 €. Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser, (recettes – dépenses), de 1 343 683,03 €, le déficit de cette section est de 1 681 111,01 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2014 présente un excédent net de 980 630,01€.



Après avis favorable de la Commission Générale du 22 juin 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2014, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.

* Annexe 12 : Synthèse Excel – compte administratif budget Ville - 2014

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture Exercice N-1 (a)		1 608 731.76 €	802 696.72 €		802 696.72 €	1 608 731.76 €
Opérations de l'exercice	12 476 203.41€	13 529 212.67€	5 712 333.02 €	6 177 601.76 €	18 188 536.43 €	19 706 814.43 €
(Résultat de l'exercice) (b)	1 053 009.26€ (E)		465 268.74 € (E)			1 518 278.00 € (E)
Totaux	12 476 203.41€	15 137 944.43€	6 515 029.74 €	6 177 601.76 €	18 991 233.15 €	21 315 546.19 €
Résultats de clôture Exercice en cours (a+b)		2 661 741.02€	337 427.98€		337 427.98 €	2 661 741.02 €
Restes à réaliser			1 343 683.03 €		1 343 683.03 €	
Résultats RAR (c)			1 343 683.03 € (D)			1 343 683.03 € (D)
Totaux cumulés	12 476 203.41 €	15 137 944.43€	7 858 712.77 €	6 177 601.76 €	20 334 916.18€	21 315 546.19€
Résultats définitifs (a+b+c)	2 661 741.02 € (E)		1 681 111.01 € (D)			980 630.01(E)
E = excédent D = Déficit						

Monsieur DUMAS quitte la séance et Claude FLEURY, procède au vote du Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2014, le doyen ayant décliné cette présentation.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 23 pour et 5 contres** (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Patricia MARTIN, Bernard HOUZEAU), le compte administratif du Budget Ville pour l'exercice 2014.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 2 juillet 2015

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **03 JUIL. 2015**
et publication ou notification le : **03 JUIL. 2015**



